

Réponse du Conseil communal à la question écrite de M. Romain Lambert, intitulée "5 G sur le Val Terbi : état des lieux"

En préambule, le Conseil communal rappelle qu'il a conscience que l'introduction de cette nouvelle technologie suscite de nombreuses questions et que les informations qui circulent à ce sujet ne sont pas toujours correctes.

Les preuves scientifiques actuelles n'indiquent aucune nocivité sanitaire selon le porte-parole de Swisscom.

Il faut dire que l'enjeu est d'importance : la 5G, c'est un peu la giga-autoroute de données de la téléphonie mobile du futur. Grâce à une augmentation considérable de la bande passante, l'utilisateur pourra surfer jusqu'à 100 fois plus vite que ce que permet l'actuelle 4G, avec aussi la perspective d'un nombre démultiplié de connexions et d'usages pour l'économie, l'industrie et la santé, domaines où les objets connectés vont devenir la règle.

Le Conseil communal a rencontré un représentant de Swisscom qui a pu renseigner l'autorité communale sur les enjeux de cette nouvelle technologie. Il faut savoir que la 5G permettra d'assurer une connexion internet à haut débit sur l'ensemble du territoire communal, y compris pour les fermes les plus isolées.

Sur la base des considérations qui précèdent, le Conseil communal répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées :

La commission de l'urbanisme, respectivement le Conseil communal a-t-il connaissance des équipements qui seront effectivement installés par Swisscom sur cette antenne, au-dessus de Montsevelier ?

Le permis de construire déposé par Swisscom répond à toutes les exigences en la matière. Il est très complet et décrit en détail les équipements qui seront installés sur l'antenne en question. Le dossier de demande de permis de construire comprend une justification concernant le besoin de couverture et le choix de l'emplacement. Suite aux renseignements complémentaires demandés par la commission de l'urbanisme, Swisscom répond que l'installation doit se situer dans la zone qu'elle dessert. Le but est de desservir en particulier les habitants de Montsevelier. Or, plus la distance entre l'installation et les utilisateurs est grande, plus la puissance de l'installation doit être élevée. En outre, le téléphone portable émettra avec davantage de puissance et l'utilisateur sera exposé plus fortement au rayonnement.

Puisque le groupe de travail de l'OFEV rendra son rapport sur la 5G seulement en fin d'année 2019, le Conseil communal a-t-il validé le permis de construire déposé par Swisscom ?

Le Conseil communal a validé le dossier afin de la transmettre à la Section cantonale des permis de construire pour publication comme l'exige la procédure. L'Office de l'environnement est chargé de vérifier si l'installation est conforme à l'ordonnance sur le rayonnement non ionisant (ORNI). Les dossiers sont bloqués pour l'instant dans l'attente des conclusions du groupe de travail cité ci-dessus. La demande de permis de construire pourra être délivrée par le Canton immédiatement dès que la situation sera éclaircie. Dans tous les cas, les oppositions ont peu de chance d'aboutir si l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant est respectée. Les communes ne sont par ailleurs pas compétentes en la matière puisque seule la Confédération peut autoriser la pose d'antenne.

Le jour où Swisscom interviendra sur ses antennes déjà en place, quels sont les moyens pour les autorités de Val Terbi de vérifier ce qui est réellement installé comme émetteur ?

Le Conseil communal attend les conclusions du rapport du groupe de travail fédéral pour connaître sa marge de manœuvre qui lui permettra de demander des renseignements sur les installations prévues sur les différentes antennes propriété des différents opérateurs.

Val Terbi, le 31 octobre 2019



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Michel Brahier
Président

Catherine Comte
Secrétaire